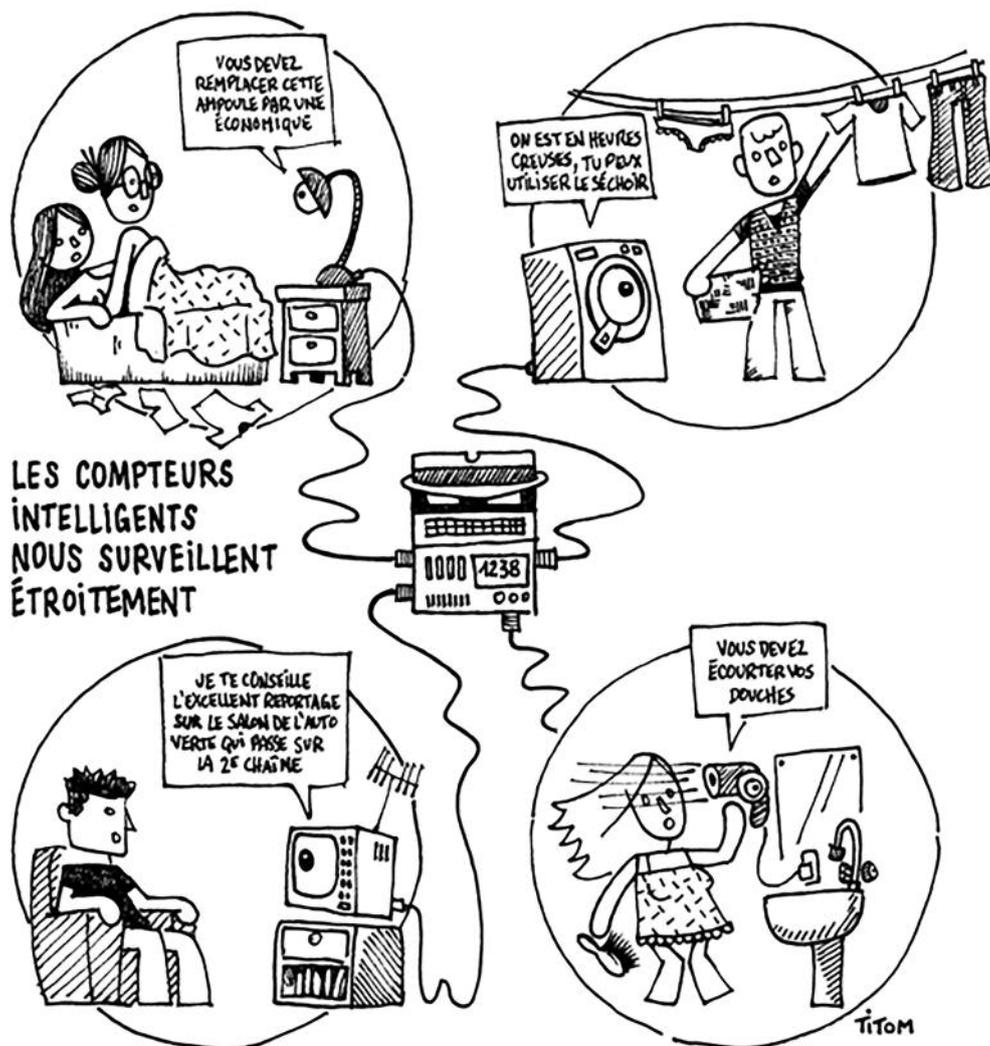


LA DICTATURE DES TECHNOCRATES !



Faites-les sortir par la porte, ils reviennent par la fenêtre. Les compteurs dits intelligents (à ne pas confondre avec les compteurs à budget !) séduisent les décideurs qui y voient une avancée technologique inéluctable. Et pourtant, des études démontent les différents arguments en faveur de leur déploiement généralisé. Cette technologie, si elle s'impose, bouleverserait la vie des consommateurs. Cela pose de vraies questions qui appellent à un vrai débat !

Pas facile de provoquer le débat sur les compteurs intelligents ! Posez des questions et forcément, « vous êtes un réac, un vieux frileux insensé qui voudrait freiner le “progrès” ». Questionner le sens d’une évolution ? Quelle drôle d’idée ! Surtout quand cette évolution est portée par la Commission européenne et les différents acteurs du marché, dont les intérêts économiques sont très souvent de près ou de loin liés aux compteurs “intelligents”.

Un tel raisonnement élude les vraies questions. Le débat démocratique est ainsi confisqué, les citoyens n’étant pas censés comprendre ce qui est bon pour eux et pour le fameux “marché” de l’énergie. Mais ne nous y trompons pas. Loin de nêtre qu’un gadget, les compteurs intelligents

sont intimement liés à l’enjeu de l’accès à l’énergie durable pour tous et à celui d’une politique énergétique cohérente, qui assure à tous les citoyens d’aujourd’hui et de demain le droit à une vie digne dans un environnement sain.

Un compteur “intelligent”, c’est quoi ?

Un compteur “intelligent” est un compteur électronique capable aussi bien de transmettre des informations vers l’extérieur (il envoie automatiquement le niveau de consommation au gestionnaire de réseau ou au fournisseur) que d’être commandé depuis l’extérieur (coupure, réouverture, changement de puissance, etc.). Il serait donc plus correct de parler de “compteur communicant”.

LES ALTERNATIVES AU COMPTEUR "INTELLIGENT"

Il existe d'autres systèmes moins coûteux et moins intrusifs pour mieux étaler sa consommation dans le temps. Par exemple :

- Les fameux compteurs bi-horaires, qui pourraient d'ailleurs devenir tri-horaires;
- La généralisation de l'alerte SMS proposée actuellement par Lampiris pour faire diminuer la consommation d'énergie à un moment critique où il y a peu d'énergie produite;
- Le téléguidage des boilers électriques et des systèmes de chauffage électriques;
- Les thermostats intelligents;
- Le boîtier de prises programmables.

Tous ces systèmes permettent de mieux étaler la consommation dans le temps, et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau énergétique.

La Commission européenne ne lâche pas le morceau

Les compteurs communicants sont présentés comme une évolution inévitable... Ne seraient-ils pas plutôt le fruit de la décision des producteurs de compteurs ? Ce sont 5 grands groupes dont les activités de lobby auprès du Parlement européen sont notoires. Ils ont annoncé la fin de la production des compteurs électromécaniques, dont la longévité (30 ans, voire bien plus) les rend moins attractifs pour leurs fabricants. Le compteur communicant a quant à lui une durée de vie de maximum 15 ans. Et sans garantie.

Une directive européenne de 2009 stipule que les Etats sont tenus de mettre en place des systèmes intelligents de mesure. Elle préconise un déploiement massif : 80% des ménages devraient être équipés de compteurs communicants en 2020. Cela peut néanmoins être conditionné à une évaluation coûts/bénéfices positive, par Etat membre.

Or, l'évaluation de ces coûts/bénéfices fut largement négative en Belgique. Rien que pour la Wallonie, la CWaPE, le régulateur wallon, estime le coût d'un déploiement massif à 2,2 milliards d'euros. Mais cela ne décourage pas les acteurs du marché d'avancer... Et la Commission européenne en rajoute une couche dès qu'elle en a l'occasion pour pousser les Etats membres à favoriser l'avènement des compteurs communicants.

Un outil pour réaliser des économies d'énergie ?

Les arguments avancés par la Commission en matière d'économies d'énergie possibles grâce aux compteurs communicants reposent sur des hypothèses trop positives. Les études les plus sérieuses évoquent un résultat allant de -5% à +5% de baisse de consommation électrique, soit une augmentation possible de la consommation. C'est qu'il ne suffit pas de modifier les appareils. En la matière, les habitudes des ménages ont une influence considérable et elles sont complexes. Réduire sa consommation dépend d'abord du degré d'intérêt des consommateurs, de leur conscientisation, de la compréhension des enjeux et des données qui sont reçues, des moyens d'agir, particulièrement des moyens financiers, etc. Et surtout des marges d'économie possibles.

La Fondation Roi Baudouin⁽¹⁾ met d'ailleurs en avant le caractère injuste d'un financement par la collectivité d'un déploiement massif des compteurs communicants. Car ils ne bénéficieraient qu'aux "gros consommateurs" disposant d'un po-

tentiel important de réduction de leur consommation, quand on sait que les ménages précarisés ont une consommation en général moindre.

D'un autre côté, comme le rappelle le Centre d'Etude en Habitat Durable dans une étude de janvier 2014, en Wallonie, 30% des ménages vivent sous une toiture non isolée, 60% des ménages vivent dans des murs non isolés, 33% des locataires ont des problèmes d'humidité. Réduire la consommation d'énergie de manière structurelle passe par d'autres investissements publics.

Un outil pour "organiser" la consommation en fonction de la production renouvelable ?

Déplacer la consommation d'énergie (ou la charge) signifie reporter ou avancer dans le temps sa consommation, afin qu'elle s'exerce au moment le plus opportun, c'est-à-dire au moment où la production d'énergie est plus importante. Cet aspect est de plus en plus présent dans les discussions, vu le développement des énergies renouvelables, qui sont intermittentes (et dépendent du vent, du soleil, etc.).

En théorie, le potentiel de déplacement de la consommation est important sur le secteur résidentiel. Mais il est extrêmement disséminé (toutes les machines à laver, tous les frigos, toutes les cuisinières, etc.) et intimement lié aux pratiques et aux habitudes des ménages. Par ailleurs, d'autres initiatives relatives au déplacement de consommation nettement moins coûteuses et moins intrusives ont aussi prouvé leur efficacité. Par exemple l'alerte SMS de Lampiris, le téléguidage des boilers électriques et des systèmes de chauffage électrique, les thermostats intelligents, les boîtiers de prise programmables, etc..

Les compteurs intelligents pourraient induire le recours à des offres tarifaires qui varieraient quasiment en temps réel en fonction de la production d'énergie. Dans ce cas, seuls ceux qui ont les moyens de s'équiper en domotique⁽²⁾ (ou de passer leurs journées à analyser les variations de prix) et de réagir activement pourront en bénéficier. Faut-il dès lors s'en contenter et espérer des retombées positives pour l'ensemble de la population ? Cela reviendrait à placer les consommateurs dans une logique individuelle où chacun se débrouille selon ses moyens. Exactement comme ce fut le cas pour la libéralisation, qui n'a apporté aucun avantage aux consommateurs. On organise potentiellement ici la concurrence entre les consommateurs plutôt qu'entre les acteurs du marché libéralisé, d'autant que les "tarifs dynamiques" →

POUR LE RWADE, EN MATIÈRE DE DIMINUTION DE LA CONSOMMATION, LA PRIORITÉ DOIT RESTER L'ISOLATION DES BÂTIMENTS, L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES MODES DE CHAUFFAGE ET DE CHAUFFAGE DE L'EAU SANITAIRE, LA POLITIQUE NORMATIVE ET INFORMATIVE EN MATIÈRE D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE AINSI QUE L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES.

→ seraient très difficiles à comparer. C'est pourtant ce à quoi sont sans cesse incités les consommateurs.

Le débat autour des compteurs à budget

Les membres du RWADE constatent que le compteur à budget est un outil d'exclusion sociale. Et un outil coûteux en plus ! Le coût global de ce mécanisme en 2013 est de 43 millions d'euros, intégralement répercutés sur la facture des consommateurs wallons. Le RWADE plaide pour une sortie des compteurs à budget depuis de nombreuses années (voir article en page 7). Si le Plan de lutte contre la pauvreté approuvé par le Gouvernement wallon prévoit une évaluation des compteurs à budget et des alternatives possibles en matière de gestion des défauts de paiement, aucune décision en la matière n'a encore été prise. En attendant, le producteur des compteurs à budget aurait annoncé aux GRD la fin prochaine de la production des compteurs à budget électricité car ils misent sur l'arrivée imminente des compteurs "intelligents".

Avec ceux-ci, plus besoin d'installer un appareil supplémentaire : il suffirait d'activer à distance le dispositif. Le recours aux compteurs intelligents serait donc a priori moins coûteux que le système actuel des compteurs à budget. Ce calcul ainsi que l'annonce de fin de la production, sont devenus jusqu'il y a peu les arguments ultimes pour le déploiement des compteurs communicants en Wallonie... Mais en fait, cela revient à remplacer l'outil extrêmement coûteux d'une politique injuste, par un autre outil encore moins humain (puisque tout pourrait se faire à distance) mais (peut-être !) un rien moins coûteux. Sans changer la politique injuste !

Et la vie privée alors ?

Plusieurs études évoquent sans réserve les risques liés au déploiement des compteurs communicants, qui vont permettre la récolte d'informations sur les habitudes de vie des consommateurs (l'heure à laquelle on dort, on mange, si on se réveille la nuit, si on regarde beaucoup la télévision, etc.). Les risques de hackage de données ont été démontrés sur certains modèles de compteurs, soit pour avoir accès, revendre ou même modifier les données de consommation, pour par exemple vous proposer d'acheter des somnifères parce que vos données de consommation indiquent que vous vous relevez plusieurs fois la nuit. Et ceci n'est peut-être pas de la science-fiction ! Ces hackages pourraient également provoquer un black-out (véritable enjeu de sécurité publique).

Ces données pourraient par ailleurs être utilisées par les pouvoirs publics à des fins liberticides. On entrevoit déjà ce que le projet Tommelein sur le contrôle des chômeurs⁽³⁾ pourrait devenir avec un outil comme le compteur communicant.

L'outil doit servir les gens... et pas l'inverse !

Pour le RWADE, en matière de diminution de la consommation, la priorité doit rester l'isolation des bâtiments, l'amélioration de la performance des modes de chauffage et de chauffage de l'eau sanitaire, la politique normative et informative en matière d'appareillage électrique ainsi que l'accompagnement des ménages. Le budget régional soutenant ces initiatives a été réduit en 2015. Améliorer la performance énergétique des logements et équipements permet d'apporter des réponses structurelles aux ménages en difficulté d'accès à l'énergie, renforçant de ce fait l'effectivité du droit à l'énergie. En même temps, cela répond à des enjeux environnementaux. Une récente étude britannique démontre d'ailleurs qu'un plan ambitieux de rénovation pourrait en une dizaine d'années s'autofinancer via les économies réalisées en matière de soins de santé.

Nous avons la conviction qu'on veut imposer aux consommateurs l'option des compteurs intelligents à tout prix et que l'on recherche à quel enjeu elle pourrait apporter des réponses. Il faudrait plutôt partir des enjeux et réfléchir aux meilleurs moyens de les rencontrer, avec des attentions pour TOUS les consommateurs, avec un regard transversal sur les impacts sociaux et environnementaux, ainsi que sur les coûts. Il faut une stratégie globale qui intègre dans un ensemble cohérent les différentes composantes de la politique énergétique. Et la seule vraie urgence est d'en débattre !

Auréli Ciuti, RWADE

1. Politiques d'atténuation du changement climatique et justice sociale. Analyse de trois mesures et recommandations.
2. La domotique renvoie aux instruments qui permettent d'activer à distance, voire automatiquement en fonction d'un signal (lié au prix par ex), des appareils.
3. Il s'agit de contrôler les consommations d'énergie des ménages pour vérifier une possible fraude sociale. La CGEE et le RWADE ont réagi publiquement à cette mesure. Lire notamment : http://www.rtbef.be/info/belgique/detail_lutte-contre-la-fraude-sociale-on-controle-votre-consommation-d-eau-de-gaz-et-d-electricite?id=9190179&utm_source=rtbfinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=email_share